

Référendum en Grèce : quelques éléments d'éclaircissement

Les négociations entre la Troïka et le gouvernement grec font les unes de tous les médias cette semaine. Le référendum programmé dimanche 5 juillet fait retenir le souffle à l'Europe entière et aux marchés financiers en particulier.

Cependant, le débat médiatique manque d'objectivité, et expose les éléments factuels seulement de façon lacunaire.

Avant-hier, le 30 Juin, la Grèce n'a pas respecté l'échéance pour rembourser 1,57 milliards d'euros au FMI. Toute la journée fut le théâtre de surenchères des politiques dans le cas où la Grèce ne rembourserait pas sa dette, ou le pays n'accepterait pas le nouveau plan d'austérité de la Troïka.

Après cinq années de politiques d'austérité en Grèce, force est de constater qu'elles n'ont eu aucun effet positif. Au contraire, elles n'ont fait qu'affaiblir l'économie grecque, augmenter le chômage et la pauvreté, et creuser davantage la dette publique.

La Commission Européenne, le FMI et la BCE (la Troïka) continuent pourtant d'imposer au pays les politiques d'austérité. L'idéologie libérale est-elle donc à ce point ancrée dans les institutions européennes et internationales pour ne pas voir la nécessité de changer de vision et de politique ?

Un large consensus s'installe au sein des économistes sur les effets désastreux des politiques d'austérité en Grèce et dans les autres pays européens. Ainsi, deux économistes de renommée mondiale se sont prononcés en faveur du programme défendu par Alexis Tsipras : Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie en 2001, et Paul Krugman, prix Nobel d'économie en 2008. Ces deux économistes américains défendent les bienfaits de la construction de l'Union européenne. Plusieurs points importants les rapprochent, notamment sur la nécessité de rompre avec les politiques d'austérité, l'organisation démocratique et le rôle de la BCE. Selon eux, il n'y a qu'une seule voie pour libérer la Grèce du poids de la dette : réorienter l'argent – en particulier celui de la BCE – pour réaliser les investissements qui permettront aux chômeurs de retrouver du travail et au pays de construire des services publics efficaces et un État moderne.

Comme la majorité des économistes ou de toutes personnes connaissant un minimum les sciences économiques, ces deux économistes sont fermement opposés à l'instauration de politiques d'austérité (surtout en période de crise).

Le rôle de la Banque Centrale Européenne est primordial pour le bon fonctionnement de l'Union Européenne. Cependant, sa création fut fortement influencée par la Bundesbank allemande. Par conséquent, selon les traités, son seul objectif explicite est de maintenir un taux d'inflation inférieur à 2% par an. De plus la BCE est indépendante des gouvernements. L'« indépendance » de la Banque centrale européenne est même le cœur de la construction européenne actuelle. En réalité, la BCE n'est pas indépendante : elle est au service des marchés financiers. Derrière ses discours sur la « stabilité des prix », c'est ce choix fondamental qui explique son obsession de l'austérité salariale et de la réduction des dépenses publiques. Ce choix contribue à la gravité de la crise et aux difficultés que rencontre la zone euro pour en sortir.

Une autre cause des difficultés de l'UE réside dans le manque de démocratie en son sein. Les institutions européennes imposent aux pays et aux peuples des mesures d'austérité non souhaitées et non efficaces. Dans les processus européens de prise de décision, la seule institution élue par les citoyens européens est le Parlement Européen. Cependant, plusieurs rapports de la Commission Européenne se dirigent dangereusement vers un écartement et une diminution de ses pouvoirs.

1) PLAN « PROPOSÉ » À LA GRÈCE :

Mesures à prendre en consultation avec la CE, BCE et FMI (présentées à la Grèce le 26 juin) :

Le plan sur lequel les citoyens grecs vont voter s'articule sur plusieurs domaines : réforme sur la TVA, mesures de politique fiscale, réforme des retraites, réforme de l'administration publique, réforme sur les lacunes dans l'application de la collecte de l'impôt ainsi que d'autres mesures. Le plan a pour objectif de dégager des excédents primaires de 1%, 2%, 3% et 3,5% du PIB pour 2015, 2016, 2017 et 2018. (Solde budgétaire primaire : la différence entre les recettes et les dépenses, sans prendre en compte les intérêts payés sur la dette publique) Une réforme de la TVA est préconisée par la Troïka, notamment sur un secteur clé de l'activité économique grecque, le tourisme. En effet, le taux de TVA sera uniformisé à 23%, ce qui inclura le secteur de la restauration. Une mesure qui permettra sans aucun doute d'apporter un léger plus dans les caisses de l'État grec.

- La réforme sur la TVA comprend la hausse du taux de TVA pour le secteur de la restauration à 23% (secteur clé de la Grèce : le Tourisme). Cela permettra d'augmenter légèrement les recettes de l'État, mais va peser sur le pouvoir d'achat de la population et sur l'activité de ce secteur.
- Une hausse du taux d'imposition sur les sociétés qui passera de 26% à 28%.
- Augmentation de la taxe appliquée aux bateaux de plus de 10m dans les ports de plaisance de 10% à 13%
- Augmenter la taxe sur le revenu brut des jeux (GGD: Gross Gaming Revenues) à 30% sur les jeux de loterie
- Lancement d'un processus de consultations publiques pour examiner les cadres existantes de licenciement collectifs, de l'action industrielle et de la négociation collective en tenant compte des meilleures pratiques utilisées en Europe. (Problème de subsidiarité)
- Création de force contre-incitation aux départs à la retraite anticipée, par le biais des pénalités de retraite et par une élimination progressive des droits acquis à l'âge légal de départ à la retraite. Adapter progressivement une limite d'âge de départ à la retraite de 67ans ou 62ans et 40ans de contribution d'ici 2022.
- Augmenter les cotisations de santé pour les retraités de 4% à 6%
- Réformer la grille salariale unifiée du secteur public et rationaliser les grilles de salaires spécialisés
- Réformer les avantages non salariaux tels que les dispositifs de congé, les indemnités journalières, allocations de voyage, en tenant compte encore une fois des meilleures pratiques en Europe.
- Évaluer les performances de tous les employés du secteur public
- L'introduction d'une nouvelle loi pénale sur l'évasion fiscale et la fraude.
- Privatisation obligatoire de plusieurs ports et aéroports régionaux est demandée à la Grèce (point 10 de la liste)
- Les mesures demandées par la Troïka dans la note du 26 juin (sic !) comprennent entre autres une réforme du marché du travail qui devra se faire en la coordination avec les institutions (la Troïka donc) et prévoir une réforme des règles concernant les licenciements collectifs, la grève et la négociation collective dont les contours sont imposés par les « meilleures pratiques » ailleurs en

Europe – et donc pas défini par les interlocuteurs sociaux grecs, ni vraiment par le parlement grec. En outre, il est imposé qu'aucune modification ne soit apportée au droit de la négociation collective (autrement dit que la casse du système de la négociation collective ne doit pas être annulée).

- Tout changement dans le droit du travail doit d'abord être soumis à la Troïka. (point 8 de la liste).

Les propositions que le gouvernement grec avait soumises le 22 juin, par contre, sont rejetées en grande partie. Elles contenaient des mesures qui protégeaient les travailleurs, les retraités et les pauvres.

2) ÉTAT DE LA DETTE GRECQUE :

Audit de la dette grecque : Le rapport intermédiaire publié par la commission mandaté par le parlement grec le 17 juin 2015 constate que premièrement, la Grèce n'est pas en mesure d'honorer sa dette, mais qui plus est ne devrait pas la rembourser. À cela plusieurs raisons : les créiteurs savaient dès le début que la Grèce n'allait pas être dans la position de rembourser, mais même lorsque, en 2010, le gouvernement grec tentait de restructurer, la Troïka lui a refusé ce droit. Ce refus était motivé, d'après le rapport de la commission, par le souci de protéger les institutions financières uniquement. La commission d'audit arrive à la conclusion que la dette grecque est illégale, illégitime et odieuse.

Pourtant, ce genre d'information est peu connu. En revanche, à l'instar des financiers, la plupart des informations diffusées par les médias tendent à stigmatiser le peuple et les travailleurs grecs.

L'origine de la dette, avant l'arrivée de la Troïka, s'analyse comme étant due essentiellement à des dépenses militaires, des taux d'intérêts élevés, une fuite des capitaux et la recapitalisation de banques privées. L'intervention de la Troïka par la suite n'a fait qu'aggraver la situation, écartant les procédures légales grecques et accélérant le processus de privatisation de pans entiers de l'économie.

Ce processus a eu comme conséquence principale la détérioration des conditions de vie et de travail et la violation des droits fondamentaux. En parallèle, les programmes d'ajustement macroéconomique ont été le prétexte de déréguler encore plus le marché du travail et de casser le système de protection sociale.

Les principales victimes en sont les travailleurs, chômeurs, retraités et pauvres qui paient le prix de ces « réformes ».

3) LE RÉFÉRENDUM DU 5 JUILLET 2015 :

La question posée aux citoyens grecs est la suivante :

« Le plan d'accord soumis par la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds Monétaire International lors de la réunion de l'Eurogroupe du 25 juin 2015, qui comprend deux parties et constitue leur proposition commune, doit-il être accepté ?

Le premier document est intitulé 'Réformes pour l'achèvement du programme actuel et au-delà' et le second 'Analyse préliminaire de la viabilité de la dette'. »

En aucun cas, donc, il ne s'agit d'un référendum pour ou contre une sortie de la Grèce de la Zone Euro. Il s'agit d'un référendum pour demander aux citoyens grecs s'ils sont d'accord avec le plan d'accord soumis à la Grèce

La Grèce ne quittera très vraisemblablement pas la zone euro. Les deux parties seraient perdantes et gravement impactées d'une sortie de la Grèce. C'est pourquoi l'enjeu est essentiellement politique. En effet, si Bruxelles cède à la Grèce en l'aidant à rembourser sa dette, une alternative verra donc le jour au sein de l'Union Européenne et contrera l'ensemble des politiques d'austérité et de restrictions budgétaires. Cela permettra par la même occasion à Tsipras d'établir la politique qu'il a promis aux Grecs et ainsi montrer à l'ensemble des citoyens européens qu'il existe une alternative viable.

De plus, Angela Merkel joue la montre. Elle ne veut pas renégocier avec le gouvernement grec avant le résultat du référendum du 5 Juillet. On peut donc s'interroger sur les motivations de la Chancelière allemande. Espère-t-elle que les citoyens grecs votent massivement « Oui » pour ainsi décrédibiliser Alexis Tsipras qui a appelé les Grecs à voter « Non » ? Cela laisserait une excuse pour la Chancelière de demander la démission du Premier Ministre grec et ainsi attendre un nouveau Premier Ministre grec qui se résignerait aux politiques budgétaires demandées par Bruxelles.

4) « LES FRANÇAIS VONT PAYER POUR LES GRECS »

Les politiques et les médias jouent sur les peurs et font croire aux français que si la Grèce ne rembourse pas sa dette, ce sont les français qui devront payer à leur place avec des montant allant jusqu'à 600€ par français. Ceci est faux. Certes la France a engagé 40 Milliards d'euros pour la Grèce, cependant 30 Milliards en tout on était versé en garantie au Fonds Européen de Stabilité Financière (créer en 2010, ce fond a été créer pour apporter une assistance financière aux Etats de la Zone Euro et fut remplacé par le Mécanisme Européen de Stabilité en 2012). Les 30 milliards d'euros versés par la France au FESF avaient pour but de garantir le FESF. C'est donc le FESF qui a prêté directement à la Grèce en échange d'un plan d'ajustement structurel.

Les prêts octroyés à la Grèce via des accords bilatéraux ou via le FESF sont déjà comptabilisés dans la dette publique française. En cas d'annulation de la dette grecque, la France n'aura pas à débours ces sommes. Car les Etats ne remboursent jamais totalement leurs dettes. Ils réempruntent indéfiniment lorsqu'un de leur emprunt arrive à échéance. La seule perte possible pour le contribuable français serait de 15€ par français et par an. Ceci correspond aux intérêts que la Grèce paye à la France.

Pour aller plus loin :

- Liste des actions prioritaires demandées par la Troïka à la Grèce (au 26 juin, en anglais) : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-5270_en.htm ;
- Résumé du rapport intermédiaire du comité d'audit de la dette grecque du 17 juin (en anglais) : <http://cadtm.org/Executive-Summary-of-the-report> ;
- Petit guide contre les bobards médiatiques, édités par le collectif pour un audit citoyen de la dette publique : <https://france.attac.org/nos-publications/brochures/article/grece-petit-guide-contre-les-bobards-mediatiques>